

Hotline :
+33 (0)3 28 04 69 85

ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO
99 Rue Parmentier
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. +33 (0)3 20 34 67 48
Fax +33 (0)3 20 64 29 17
contact@assur-travel.fr

www.assur-travel.fr



Expatriés Santé Complément CFE ou Sécurité Sociale

La garantie Santé des expatriés

Adhérents à la CFE ou à la Sécurité Sociale. Conditions 2018


assur-travel
Partenaire de votre mobilité

Partenaire de la

Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

L'Équité


GENERALI

ASSUR-TRAVEL,

courtier grossiste en assurances, spécialiste de la mobilité internationale vous propose :

- Une couverture santé complète à un prix très attractif.
 - PLAN SANTÉ PREMIUM - PREMIUM ACCESS
 - PLAN SANTÉ CONFORT - CONFORT ACCESS
 - PLAN SANTÉ SUMMUM
- Une garantie assistance rapatriement avec EUROPE ASSISTANCE, leader mondial de l'assistance rapatriement. 
- Une responsabilité civile, protection indispensable pour vous et votre famille.
- Une application mobile : GAPI Adhérents afin d'être en contact permanent avec votre gestionnaire.

Dix raisons de choisir l'offre ASSUR-TRAVEL EXPATRIÉS :**Des produits adaptés à vos besoins**

- 1 Des produits avec des remboursements allant jusqu'à 100 % des frais réels.
- 2 Un tiers payant pour tous les frais d'hospitalisation sur simple appel.
- 3 Une gestion simplifiée : vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour vos remboursements CFE et complémentaire CFE.
- 4 Un suivi de vos remboursements en toute transparence : via votre espace personnel sur le site www.gapigestion.com et votre application GAPI Adhérents.
- 5 Un plateau d'assistance médicale à votre disposition 24 h/24 et 365 j/an.
- 6 Vous bénéficiez d'une application mobile GAPI Adhérents dans laquelle vous retrouvez votre contrat, vos remboursements, les N° d'urgence, la possibilité d'envoyer vos feuilles de soins par une simple photo.

Des formalités d'adhésion réduites

- 7 Un simple bulletin d'adhésion et un questionnaire médical à renvoyer signés.
- 8 Possibilité de payer ses cotisations par prélèvements automatiques, par CB ou par virement en monnaie locale (48 monnaies sont disponibles) via le site sécurisé www.gapigestion.com. Vous réduisez ainsi vos frais de paiement car la transaction correspond à un virement domestique.
- 9 Une équipe de spécialistes de l'expatriation à votre écoute pour vous conseiller sur les produits en fonction des besoins.

Des tarifs très compétitifs

- 10 A partir de 43 € par mois et par personne en individuel et 85 € par mois en famille. Ou optez pour nos produits avec franchise annuelle et bénéficiez d'une réduction supplémentaire entre 15 % et 25 %.

**Téléchargez
votre application
GAPI Adhérents et gérez
votre contrat et vos
remboursements
sur votre mobile.**



GAPI Adhérents

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play

ASSUR-TRAVEL

DES OUTILS DE GESTION ADAPTÉS
À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Assur Travel met à la disposition de ses clients des outils connectés pour faciliter la gestion de ses contrats à distance.



Un nouveau site internet : www.gapigestion.com



Sur son espace personnel, l'assuré accède directement à son contrat avec la possibilité de faire en ligne des modifications, adresse mail, coordonnées bancaires etc...



L'assuré accède au suivi de ses remboursements et peut télécharger ses bordereaux de prestations.



L'assuré accède à l'ensemble des pièces contractuelles, notices d'information, feuilles de soins, imprimés d'entente préalable nécessaires à la vie de son contrat.



L'assuré paye ses cotisations en ligne.

Un nouvelle application Gapi adhérents

Par cette application, l'assuré accède via son smartphone à toutes les fonctionnalités de son espace personnel du site : www.gapigestion.com.

- Il accède à toutes les informations de son contrat
- Il paye ses cotisations en ligne sur un espace totalement sécurisé
- Il suit ses remboursements
- Il accède à tous les N° de téléphone d'urgence : Assistance rapatriement si option souscrite, tiers payants
- Par une simple photographie et par un clic, il envoie au centre de gestion ses factures de soins
- Il accède au réseau de soins de sa zone.



Comment choisir son Plan santé ?



Nous vous conseillons de choisir votre plan santé en fonction de vos besoins et de votre pays d'expatriation.

	PREMIUM ACCESS	PREMIUM	CONFORT ACCESS	CONFORT	SUMMUM
Hospitalisation	100% des frais réels				
Traitement du cancer	100% des frais réels				
Traitement du sida	100% des frais réels				
Greffe d'organe	100% des frais réels				
Traitement d'urgence dans le monde entier	100% des frais réels				
Frais d'ambulance	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Consultations généralistes/ spécialistes	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Pharmacie	90% des frais réels	90% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Maternité	NON	Maxi annuel 2500 €	NON	Maxi annuel 5000 €	Maxi annuel 7500 €
Maternité avec chirurgie	NON	Maxi annuel 5000 €	NON	Maxi annuel 10000 €	Maxi annuel 15000 €
Traitement de la stérilité	NON	NON	NON	Maxi annuel 1000 €	Maxi annuel 1500 €
Médecines alternatives : Ostéopathie...	NON	Maxi annuel 240 €	NON	Maxi annuel 800 €	Maxi annuel 1600 €
Optique	NON	Maxi annuel 300 €	NON	Maxi annuel 660 €	Maxi annuel 700 €
Dentaire	NON	Maxi annuel 1000 €	NON	Maxi annuel 2000 €	Maxi annuel 2500 €
Prothèses médicales	NON	Maxi annuel 300 €	NON	Maxi annuel 600 €	Maxi annuel 1000 €

Niveau de couverture

Niveau de base

Niveau moyen

Niveau maximum

PREMIUM - PREMIUM ACCESS - CONFORT ACCESS : Votre priorité : la sécurité maximum pour un tarif très compétitif. Vous recherchez une garantie qui vous couvre à 100% sur le gros risque : l'hospitalisation, vos frais de consultations et de pharmacie.

En contrepartie, votre couverture sur les autres postes est moins performante mais vous bénéficiez du tarif le plus compétitif.

CONFORT : Vous recherchez une garantie de confort, qui vous offre un très bon niveau de couverture sur tous les postes.

SUMMUM : Vous recherchez une garantie haut de gamme qui vous offre la meilleure couverture pour tous les risques et quel que soit le pays d'expatriation.

Vous recherchez un tarif très compétitif, optez pour nos produits PREMIUM, CONFORT, SUMMUM avec une franchise annuelle de 150 € ou 300 € (cf pages 11 et 12).

Quelle est la couverture géographique ?



Choisissez votre zone de souscription en fonction de votre pays d'expatriation et des pays visités les plus fréquemment.

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Les garanties santé sont acquises dans la zone géographique qui correspond à votre zone de souscription :

Zone A : Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.

Zone B : Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.

Zone C : Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.

Zone D : Brésil, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Singapour.

Zone E : USA, Canada, Japon, Suisse.

La zone de souscription A donne accès aux soins pratiqués dans la zone A.

La zone de souscription B donne accès aux soins pratiqués dans les zones A et B.

La zone de souscription C donne accès aux soins pratiqués dans les zones A, B et C.

La zone de souscription D donne accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C et D.

La zone de souscription E donne accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C, D et E.

Zone E

USA, Canada, Japon, Suisse

Zone D

Brésil, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Singapour.

Zone C

Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.

Zone B

Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.

Zone A

Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES Complémentaire Santé



BAREME DE REMBOURSEMENT CORRESPONDANT AUX GARANTIES CHOISIES

PLAFOND GLOBAL : pour les expatriés de la zone E uniquement (USA, CANADA, JAPON , SUISSE) : 500.000 Euros quelque soit la formule souscrite.

GARANTIES 1/2

ACTES	PREMIUM	PREMIUM ACCESS	CONFORT	CONFORT ACCESS	SUMMUM
H Hospitalisation (1) (3)					
Hospitalisation chirurgicale	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation médicale	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation de jour	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Hospitalisation psychiatrique	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an	100 % des Frais réels maxi 30 jours/an
Honoraires médicaux et chirurgicaux	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Examens, analyses et pharmacie	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes médicaux	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Chambre particulière	60 € / jour	60 € / jour	120 € / jour	120 € / jour	200 € / jour
Lit d'accompagnement	30 € / jour	30 € / jour	45 € / jour	45 € / jour	60 € / jour
Forfait journalier	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Consultations externes liées à une hospitalisation	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Chirurgie ambulatoire de jour	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Rééducation immédiate suite à hospitalisation	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 1000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2000 €/an	100 % des Frais réels maxi 2500 €/an
Chirurgie réparatrice dentaire d'urgence suite à accident	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement du cancer	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement du sida	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Greffe d'organe	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Traitement d'urgence dans le monde entier (hors la zone d'expatriation, durée de déplacement maxi 60 jours)	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Transport en ambulance	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
M Maternité					
Maternité (1)	100 % des Frais réels maxi 2500 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 5000 € / an maxi 3000€ / an pour Zone A + France	NON	100 % des Frais réels maxi 7500 € / an maxi 4000€ / an pour Zone A + France
dont frais d'accouchement et ses suites	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
dont Séances de préparation à l'accouchement	maxi 5 séances 25 €/séance	NON	maxi 5 séances 40 €/séance	NON	maxi 5 séances 60 €/séance
dont test de dépistage du VIH	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
dont diagnostic des anomalies chromosomiques	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Accouchement avec chirurgie (1)	100 % des Frais réels maxi 5000 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 10 000 € / an maxi 6000€ / an pour Zone A + France	NON	100 % des Frais réels maxi 15 000 € / an maxi 6000€ / an pour Zone A + France
FIV- Stérilité (1) (pharmacie, Fécondation in vitro, Analyses, Examens de suivi)	NON	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 € / an maxi 3 FIV / durée du contrat	NON	100 % des Frais réels maxi 1500 € / an maxi 3 FIV / durée du contrat
Transport en ambulance	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels

(1) Après entente préalable.

(3) Avance des frais si hospitalisation de plus de 24 heures.

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES Complémentaire Santé



GARANTIES 2/2

ACTES	PREMIUM	PREMIUM ACCESS	CONFORT	CONFORT ACCESS	SUMMUM
Médecine courante					
Honoraires médicaux	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Généraliste	maxi 40 €	maxi 40 €	maxi 100 €	maxi 100 €	maxi 150 €
Spécialiste	maxi 60 €	maxi 60 €	maxi 130 €	maxi 130 €	maxi 170 €
Pharmacie	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes d'auxiliaires médicaux (2) : Soins infirmiers, Kinésithérapie, Orthophonie, Orthoptie	80 % des Frais réels maxi 80 € par acte	80 % des Frais réels maxi 80 € par acte	100 % des Frais réels maxi 150 € par acte	100 % des Frais réels maxi 150 € par acte	100 % des Frais réels maxi 200 € par acte
Biologie médicale et Radiologie (y compris IRM) (4)	80 % des Frais réels	80 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Actes techniques médicaux (Hors établissement hospitalier) (2)	80 % des Frais réels	80 % des Frais réels	90 % des Frais réels	90 % des Frais réels	100 % des Frais réels
Prévention					
Bilan de santé (un bilan tous les 2 ans) (1)	NON	NON	NON	NON	100 % des Frais réels maxi 400 € / bilan
Acte de prévention	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Vaccins	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Dépistage du cancer du sein (une mammographie tous les 2 ans, pour les femmes de 50 ans et plus)	NON	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Dépistage du cancer de la prostate (examens de dépistage pour les hommes de 50 à 75 ans)	NON	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Médecines Douces					
Ostéopathie, Chiropractie, Acupuncture, Homéopathie, Médecine traditionnelle chinoise (limitée à Chine, Thaïlande, Hong-Kong, Singapour, Vietnam)	80 % des Frais réels maxi 30 € / acte et un maxi de 240 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 50 € / acte et un maxi de 800 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 70 € / acte et un maxi de 1600 € / an
Optique					
Verres + Monture	90 % des Frais réels maxi de 300 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 660 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 700 € / an
Lentilles (jetables comprises)	100 € / an	NON	260 € / an	NON	300 € / an
Chirurgie réfractive de l'œil	90 % des Frais réels maxi de 300 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 660 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi de 700 € / an
Dentaire					
	Maxi de 1000 € / an Franchise 50 % 1 ^{ère} année		Maxi de 2000 € / an Franchise 50 % 1 ^{ère} année		Maxi de 2500 € / an Franchise 50 % 1 ^{ère} année
Soins dentaires (4)	90 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels	NON	100 % des Frais réels
Prothèses dentaires y compris implants (1)	90 % des Frais réels maxi 300 € / dent	NON	100 % des Frais réels maxi 450 € / dent	NON	100 % des Frais réels maxi 600 € / dent
Orthodontie des enfants (1) (lim. 3 ans, age lim. 16 ans)	90 % des Frais réels maxi 600 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 1200 € / an
Autres prothèses					
Prothèses médicales (1)	80 % des Frais réels maxi 300 € / an	NON	90 % des Frais réels maxi 600 € / an	NON	100 % des Frais réels maxi 1000 € / an

(1) Après entente préalable.

(2) Après entente préalable pour les actes supérieurs à 300 € ou actes en séries supérieurs à 9.

(4) Après entente préalable pour les actes supérieurs à 500 € ou actes en séries supérieurs à 9.

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

GARANTIES complémentaires



Assistance rapatriement



PRISE EN CHARGE OU AVANCE

Contact médical	
Transport / Rapatriement	Frais réels
Retour d'un accompagnant bénéficiaire	Voyage retour
Accompagnement des enfants	Voyage aller et retour d'une personne chargée de l'accompagnement
Présence hospitalisation	Voyage aller et retour et frais d'hôtel à concurrence de 125 € par nuit
Frais d'hospitalisation	Avance des frais à concurrence de 150.000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche	Voyage aller et retour
Transport du défunt (organisation et frais)	Frais réels
Retour accompagnant ou membres de la famille	Frais réels / Voyage retour
Frais de cercueil	2.300 €
Reconnaissance de corps	Voyage aller et retour
Retour anticipé en cas de décès d'un proche	Voyage aller et retour
Avance de la caution pénale	30.500 €
Avance et prise en charge des honoraires d'avocat	7.700 €
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers	
Collaborateur de remplacement	Voyage aller et retour
Avance de fonds (vol, perte moyens de paiement)	2.300 €

Responsabilité Civile



PRISE EN CHARGE

Tous préjudices confondus	7.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	750.000 €
Franchise	150 €

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

DÉFINITION DES GARANTIES

ÉTENDUE DE LA GARANTIE SANTE



Les frais médicaux ouvrant droit à prestation sont ceux visés dans le barème de remboursements qui concernent des traitements de maladie ou d'accident et qui :

- ont été exposés entre la date d'admission à l'assurance et la date de cessation de l'assurance en France ou à l'étranger (sous réserve des dispositions prévues au paragraphe qui suit),
- ont été prescrits et/ou pratiqués par des médecins régulièrement autorisés dans des établissements régulièrement autorisés,
- auraient donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale française si l'intéressé y avait été affilié.

Conditions de prise en charge :

Lesdits frais médicaux doivent avoir été exposés :

dans la zone géographique qui correspond à votre zone de souscription :

La zone de souscription A donnant accès aux soins pratiqués dans la zone A.

La zone de souscription B donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A et B.

La zone de souscription C donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A, B et C.

La zone de souscription D donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C et D.

La zone de souscription E donnant accès aux soins pratiqués dans les zones A, B, C, D et E.

Une tolérance sera acceptée :

Pour les soins d'hospitalisation consécutifs à un accident ou à une maladie inopinée pour les déplacements inférieurs à 60 jours hors de la zone de souscription.

En tout état de cause, toute hospitalisation est subordonnée à la formalité de l'entente préalable.

Les garanties seront limitées au coût moyen en vigueur dans le pays d'accueil. Tout contrôle pourra être exercé par LA COMPAGNIE.

LES FRAIS PRESENTANT UN CARACTERE MANIFESTEMENT DERAISONNABLE OU INHABITUEL PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UN REFUS DE PRISE EN CHARGE OU D'UNE LIMITATION DU MONTANT DE LA GARANTIE.

**Produits PREMIUM CONFORT
SUMMUM avec franchise annuelle
de 150 ou 300 € :**

DÉFINITION

La franchise est la part de l'indemnité restant à votre charge lors d'un sinistre. Par franchise annuelle, il faut entendre franchise par année civile.

Les remboursements sont effectués à concurrence des plafonds indiqués dans le tableau des garanties et dans la limite des frais réels. Les remboursements interviennent après déduction de la franchise annuelle de 150 € ou de 300 €.

COTISATIONS / TARIFS

COTISATIONS

CALCUL DES COTISATIONS

Les cotisations sont exprimées en Euros, en fonction :

- du type de souscription : Individuel, Famille (nous retiendrons la tranche d'âge de la personne la plus âgée de la famille), ou Couple (2 adultes ou un adulte + un enfant),
- de l'âge de l'adhérent,
- du niveau de régime choisi en Santé : PREMIUM, PREMIUM ACCESS, CONFORT, CONFORT ACCESS, SUMMUM, avec ou sans franchise annuelle,
- de la zone de souscription A, B, C, D, E pour la Santé et la RC, 1, ou 2 pour l'Assistance rapatriement.

Les cotisations sont révisées au 1^{er} avril de chaque année par LA COMPAGNIE. L'adhérent est informé des nouvelles cotisations UN MOIS avant le 1^{er} avril.

PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont payables d'avance, par trimestre, par semestre ou par année, dans les 10 jours suivant l'échéance. Elles peuvent être réglées par prélèvement automatique, ou sur le site sécurisé de notre gestionnaire www.gapigestion.com, par carte de crédit ou par virement domestique, 48 monnaies étrangères sont disponibles pour simplifier les procédures et éviter tous frais de banque(s) excessifs.

Tarifs Mensuels Complémentaire Santé



		PREMIUM ACCESS	PREMIUM	CONFORT ACCESS	CONFORT	SUMMUM
PAYS ZONE A - Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	43	72	60	79	98
	33 à 42 ans	51	83	81	108	126
	43 à 50 ans	74	121	106	140	180
	51 à 60 ans	111	183	170	226	315
	61 à 64 ans	155	254	238	318	383
FAMILLE	0 à 32 ans	85	140	134	178	224
	33 à 42 ans	111	184	173	230	286
	43 à 50 ans	179	293	249	331	515
	51 à 60 ans	229	377	375	500	692
	61 à 64 ans	306	502	502	669	756
PAYS ZONE B - Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	45	75	62	83	102
	33 à 42 ans	54	88	85	113	132
	43 à 50 ans	77	128	111	147	189
	51 à 60 ans	116	191	177	237	330
	61 à 64 ans	162	267	250	332	401
FAMILLE	0 à 32 ans	90	147	140	187	234
	33 à 42 ans	116	193	181	242	300
	43 à 50 ans	188	308	261	347	540
	51 à 60 ans	241	396	394	524	726
	61 à 64 ans	322	526	526	702	793
PAYS ZONE C - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	69	113	80	122	146
	33 à 42 ans	80	132	100	154	180
	43 à 50 ans	116	190	137	211	263
	51 à 60 ans	175	287	231	357	455
	61 à 64 ans	245	400	304	469	579
FAMILLE	0 à 32 ans	135	222	181	280	335
	33 à 42 ans	176	289	230	354	426
	43 à 50 ans	282	462	367	567	775
	51 à 60 ans	362	592	521	802	1040
	61 à 64 ans	481	789	600	922	1074
PAYS ZONE D - Brésil, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Singapour.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	72	118	84	129	153
	33 à 42 ans	84	138	104	161	189
	43 à 50 ans	122	199	143	222	275
	51 à 60 ans	184	301	243	373	476
	61 à 64 ans	256	419	319	493	608
FAMILLE	0 à 32 ans	141	232	190	293	352
	33 à 42 ans	185	303	242	371	446
	43 à 50 ans	295	484	385	594	813
	51 à 60 ans	380	621	546	841	1091
	61 à 64 ans	504	827	629	967	1126
PAYS ZONE E - USA, Canada, Japon, Suisse.						
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	-	-	-	229	275
	33 à 42 ans	-	-	-	551	704
	43 à 50 ans	-	-	-	657	891
	51 à 60 ans	-	-	-	893	1070
	61 à 64 ans	-	-	-	1061	1142
FAMILLE	0 à 32 ans	-	-	-	1137	1519
	33 à 42 ans	-	-	-	1440	1801
	43 à 50 ans	-	-	-	1639	2157
	51 à 60 ans	-	-	-	1964	2458
	61 à 64 ans	-	-	-	2128	2584

Il est entendu, que chaque souscription aux garanties fera l'objet d'une adhésion préalable à l'association ASPI, Association Santé et Prévoyance Internationale, pour laquelle il sera demandé chaque année un droit d'adhésion de 23 Euros par adhérent.

Tarifs Garanties Complémentaires



TARIFS ASSISTANCE (TVA 20% incluse)

ZONE 1 - Monde entier sauf les pays visés en Zone 2.

INDIVIDUEL	22 €
FAMILLE	55 €

ZONE 2 - Angola, Cameroun, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Tchad, Sénégal, Soudan, Cote d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Benin, Guinée, Togo, Ethiopie, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie, Kenya, Mozambique, Namibie, Zimbabwe, Botswana, Burundi, Afrique du sud, Rwanda.

INDIVIDUEL	32 €
FAMILLE	66 €

TARIFS RESPONSABILITE CIVILE

ZONES A,B,C,D - Monde entier à l'exclusion des USA, CANADA, JAPON et SUISSE

INDIVIDUEL	10 €
FAMILLE	16 €

ZONE E - USA, CANADA, JAPON et SUISSE

INDIVIDUEL	24 €
FAMILLE	28 €



Vous recherchez un tarif très compétitif tout en ayant un produit haut de gamme ; nous vous mettons à disposition nos produits PREMIUM, CONFORT et SUMMUM avec une FRANCHISE ANNUELLE de 150 € ou 300 €.

Fonctionnement de la franchise annuelle :

Chaque début d'année civile, nous vous remboursons vos prestations santé après les 150 ou 300 premiers euros de dépenses prises en charge par vos soins.

Grace à la mise en place de cette franchise, vous bénéficiez d'une remise de 15 à 25% par rapport à nos tarifs « sans franchise ».

Tarifs Mensuels Complémentaire Santé Franchise 150 €



		PREMIUM 150 Franchise annuelle 150 €	CONFORT 150 Franchise annuelle 150 €	SUMMUM 150 Franchise annuelle 150 €
PAYS ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	60	68	81
	33 à 42 ans	71	89	108
	43 à 50 ans	102	117	151
	51 à 60 ans	165	200	283
	61 à 64 ans	228	285	345
FAMILLE	0 à 32 ans	120	152	190
	33 à 42 ans	156	195	244
	43 à 50 ans	248	283	437
	51 à 60 ans	341	448	622
	61 à 64 ans	450	601	680
PAYS ZONE B - Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	62	71	85
	33 à 42 ans	74	94	113
	43 à 50 ans	108	123	158
	51 à 60 ans	172	210	296
	61 à 64 ans	239	299	361
FAMILLE	0 à 32 ans	127	159	199
	33 à 42 ans	165	205	255
	43 à 50 ans	260	296	458
	51 à 60 ans	358	471	653
	61 à 64 ans	473	630	713
PAYS ZONE C - Arabie Saoudite, Australie, Bahrein, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	-	106	122
	33 à 42 ans	-	132	152
	43 à 50 ans	-	181	222
	51 à 60 ans	-	321	406
	61 à 64 ans	-	424	520
FAMILLE	0 à 32 ans	-	238	283
	33 à 42 ans	-	302	360
	43 à 50 ans	-	480	658
	51 à 60 ans	-	721	935
	61 à 64 ans	-	830	967
PAYS ZONE D - Brésil, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Singapour.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	-	111	129
	33 à 42 ans	-	138	159
	43 à 50 ans	-	190	232
	51 à 60 ans	-	337	426
	61 à 64 ans	-	444	545
FAMILLE	0 à 32 ans	-	250	296
	33 à 42 ans	-	317	377
	43 à 50 ans	-	503	690
	51 à 60 ans	-	755	980
	61 à 64 ans	-	870	1014

Tarifs Mensuels Complémentaire Santé Franchise 300 €



		PREMIUM 300 Franchise annuelle 300 €	CONFORT 300 Franchise annuelle 300 €	SUMMUM 300 Franchise annuelle 300 €
PAYS ZONE A PAYS PAS CHERS - Monde entier sauf les pays de la zone B,C,D et E.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	53	60	72
	33 à 42 ans	65	78	95
	43 à 50 ans	89	103	132
	51 à 60 ans	146	180	252
	61 à 64 ans	203	253	306
FAMILLE	0 à 32 ans	106	132	168
	33 à 42 ans	136	172	214
	43 à 50 ans	222	250	386
	51 à 60 ans	302	398	552
	61 à 64 ans	400	535	606
PAYS ZONE B - Allemagne, Chili, Chine, Espagne, Mexique.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	56	62	75
	33 à 42 ans	69	82	99
	43 à 50 ans	94	109	138
	51 à 60 ans	153	189	265
	61 à 64 ans	212	266	322
FAMILLE	0 à 32 ans	111	138	175
	33 à 42 ans	142	180	225
	43 à 50 ans	232	262	404
	51 à 60 ans	317	417	579
	61 à 64 ans	419	560	635
PAYS ZONE C - Arabie Saoudite, Australie, Bahreïn, Israël, Italie, Liban, Qatar, Royaume-Uni, Russie.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	-	90	109
	33 à 42 ans	-	114	134
	43 à 50 ans	-	157	195
	51 à 60 ans	-	286	361
	61 à 64 ans	-	377	462
FAMILLE	0 à 32 ans	-	210	251
	33 à 42 ans	-	267	319
	43 à 50 ans	-	426	580
	51 à 60 ans	-	641	830
	61 à 64 ans	-	737	859
PAYS ZONE D - Brésil, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Singapour.				
INDIVIDUEL	0 à 32 ans	-	95	114
	33 à 42 ans	-	119	140
	43 à 50 ans	-	166	205
	51 à 60 ans	-	300	379
	61 à 64 ans	-	396	484
FAMILLE	0 à 32 ans	-	219	263
	33 à 42 ans	-	281	333
	43 à 50 ans	-	446	609
	51 à 60 ans	-	672	870
	61 à 64 ans	-	773	900

COMMENT ADHÉRER ?

CONDITIONS D'ADHESION

- Etre âgé de moins de 65 ans.
- Etre apte à exercer des fonctions à temps plein.
- Etre assuré auprès de la CFE ou au régime de la Sécurité Sociale française.

DES FORMALITES D'ADHESION RÉDUITES

Pour qu'elle soit prise en considération, la demande d'adhésion doit comporter :

- Un bulletin d'adhésion rempli,
- Un questionnaire de santé complété pour chacune des personnes à assurer.

Retourner ces documents à GAPI, notre gestionnaire, ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France.

Après étude du questionnaire médical, GAPI prendra contact avec vous pour vous confirmer les conditions de votre prise de garantie et vous communiquer les procédures de remboursement de prestations et de paiement des cotisations.

VENTE A DISTANCE : FACULTE DE RENONCIATION

En application des termes de l'article L 112-2-1 III du Code des Assurances, vous disposez d'un droit de renonciation pendant 14 jours calendaires, délai qui court à compter de la date de réception de votre contrat.

L'adhésion cesse à la date de réception de la lettre de renonciation.

Si des cotisations ont été perçues, l'assureur s'engage à vous les rembourser dans un délai de 30 jours

Si des prestations ont été versées, vous vous engagez à rembourser à l'assureur les montants perçus dans un délai de 30 jours.

ADHERENT

Dès son acceptation par LA COMPAGNIE, qui peut être faite à des conditions spéciales, chaque proposant acquiert la qualité d'adhérent.

BENEFICIAIRES DE L'ADHERENT : LES ASSURES

Pour autant qu'ils aient fait l'objet d'une désignation au certificat d'adhésion, les assurés sont les membres de la famille de l'adhérent à la charge effective de l'adhérent mentionnés ci-après :

- Le conjoint, concubin, pacsé nommément désigné
- Les enfants de l'adhérent et ou de son conjoint ou concubin âgés de moins de 26 ans, non salariés, fiscalement à la charge de l'adhérent, poursuivant leurs études.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES

Pour autant que le bulletin d'adhésion soit complet et accepté par LA COMPAGNIE, les garanties prennent effet :

- Le 1^{er} jour du mois qui suit la réception du bulletin d'adhésion ou
- A la date souhaitée par l'adhérent, au plus tôt le premier jour qui suit la réception du bulletin d'adhésion.

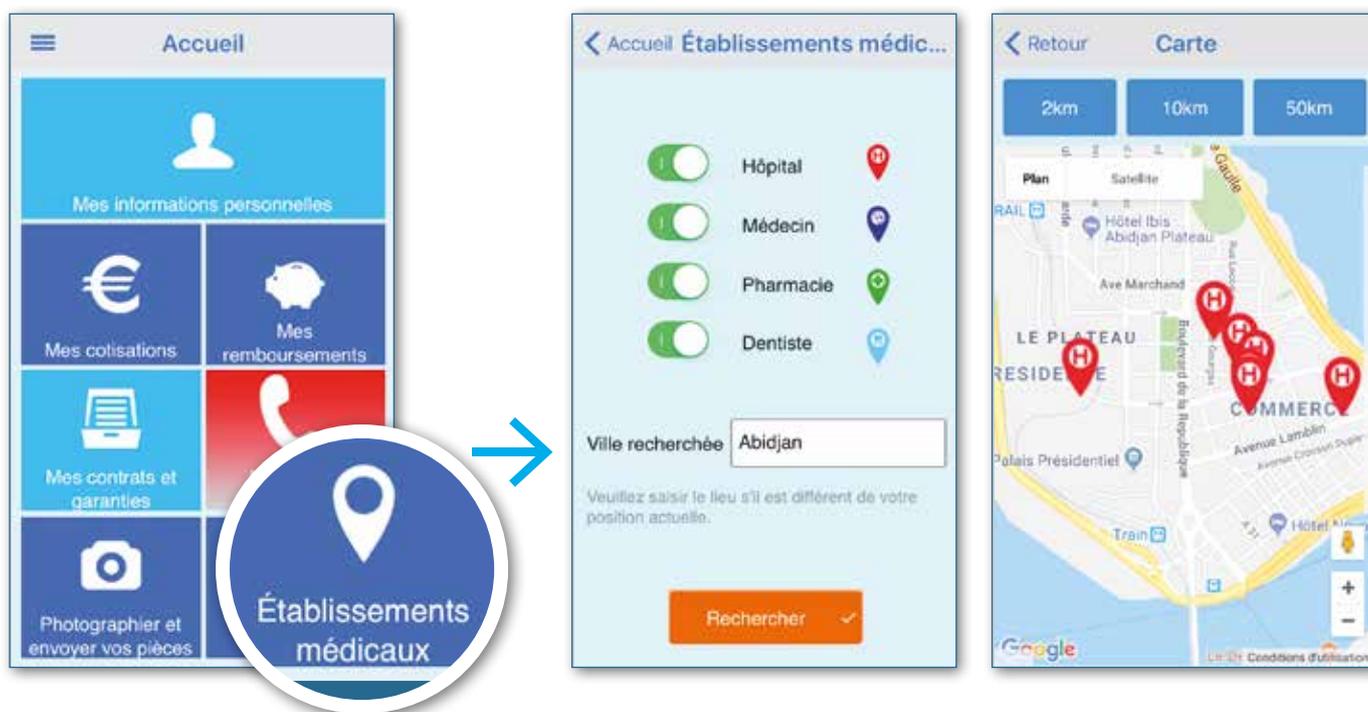
CESSATION DES GARANTIES

L'adhésion est souscrite jusqu'à la fin du trimestre civil qui suit la prise d'effet des garanties. Elle se renouvelle ensuite chaque trimestre par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception ou par LA COMPAGNIE au moins 1 mois avant la fin du trimestre civil en cours.

OU SE FAIRE SOIGNER ?

Nous mettons à votre disposition sur l'application Gapi Adhérents la liste des médecins, cliniques, hôpitaux de votre zone géographique.

Vous avez la possibilité de laisser un avis afin de faire bénéficier de votre expérience à l'ensemble des expatriés de la zone.



COMMENT SE FAIRE PRENDRE EN CHARGE ?

EN CAS D'URGENCE

Pour toute demande d'avance de frais d'hospitalisation nous mettons à votre disposition un N° d'appel pour bénéficier du Tiers Payant dans le monde entier.

Enfin en cas de demande d'assistance rapatriement vous bénéficiez d'un n° d'appel 24H sur 24 et 365 jours par an dans le monde entier.



PRISE EN CHARGE DIRECTE

La prise en charge directe est le paiement des frais de santé, par le Gestionnaire, directement à l'Établissement de Santé Éligible, sans avance préalable de votre part.

Sous réserve du respect de la procédure de l'entente préalable, le Gestionnaire délivre une prise en charge directe pour les frais suivants :

Hospitalisation

■ l'ensemble des frais relatifs à une Hospitalisation à l'exception des consultations externes directement liées à l'Hospitalisation (post et pré-hospitalières), de la chirurgie réparatrice d'urgence suite à un Accident, du transport par ambulance terrestre et des Hospitalisations de moins de 24 heures.

Maternité

- les frais d'accouchement ;
- les frais d'accouchement chirurgical.

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

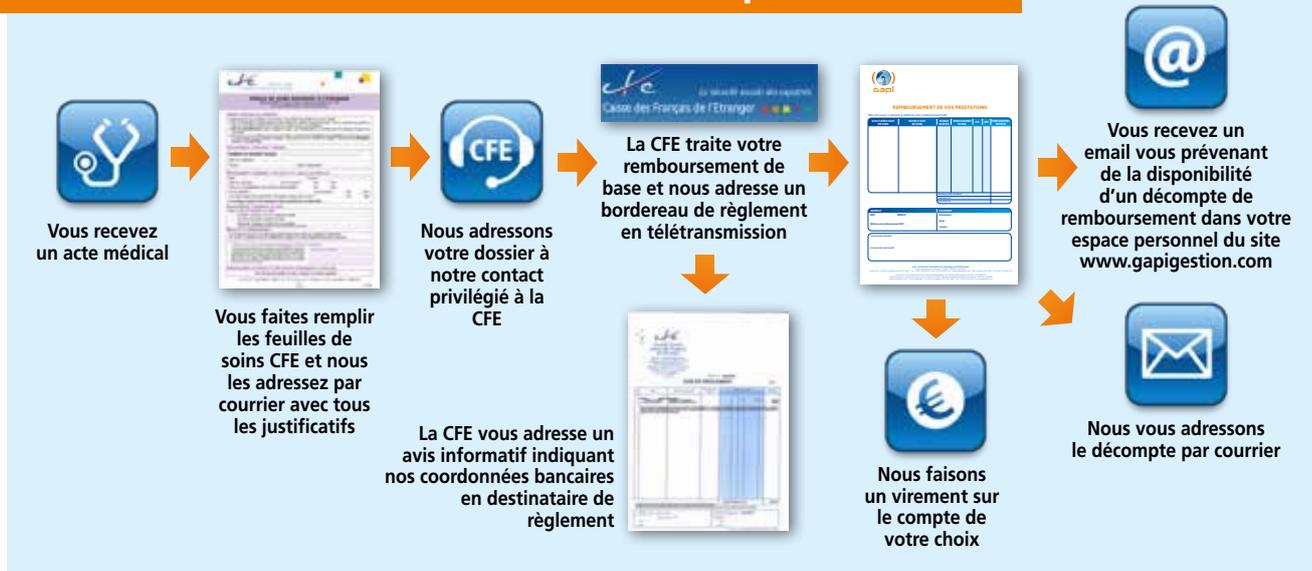
Notre gestionnaire GAPI, partenaire officiel de la CFE, vous propose un guichet unique pour vous rembourser la part CFE et la part complémentaire CFE sous 48 heures, à réception de vos feuilles de soins et de vos justificatifs.

Un seul interlocuteur pour une gestion simplifiée.

Enfin, vous retrouverez sur votre espace personnel du site www.gapigestion.com, les tableaux de bord vous permettant de suivre vos remboursements et la possibilité de payer vos cotisations en ligne.



Procédure remboursement de soins en Complément CFE



Pour obtenir le règlement des prestations, vous devez faire parvenir au Gestionnaire une demande de remboursement accompagnée des **pièces originales** justificatives suivantes :

- La **prescription médicale** ;
- La **facture détaillée et acquittée**, ainsi que les **notes d'honoraires** de tout praticien et de tout établissement de Santé éligible ;
- Pour les **soins effectués en France** : la **feuille CERFA** remplie par le praticien, la pharmacie ou l'établissement de Santé éligible.

Pour tous les frais inférieurs à 500 €, l'adhérent a la possibilité de communiquer par mail via l'application « GAPI Adhérents » un scan ou photographie de ses prescriptions et factures de soins.



Néanmoins le gestionnaire ou la compagnie se réserve le droit de demander les pièces originales pour procéder aux remboursements.

ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'Étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 7000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.

De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 1.000.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :

L'Équité



L'EQUITE

ASSUR-TRAVEL a conçu des produits santé à destination des expatriés en exclusivité avec L'EQUITE, filiale à 100% du Groupe GENERALI, 3ème assureur européen.



GAPI, Gestion des Assurances de Personnes à l'International est un des acteurs majeurs de la gestion de frais de santé en France. Partenaire d'ASSUR-TRAVEL, de la Caisse des Français de l'Étranger, gestionnaire de plus de 10.000 expatriés basés dans le monde entier, GAPI apporte une gestion transparente et personnalisée via son plateau multilingue.



TOKIO MARINE KILN

Filiale de Tokio Marine and Nichido Fire Insurance Co .Limited, est la plus importante et la plus ancienne société d'Assurance Non Vie au Japon dans le domaine des risques Entreprises, Maritimes et transport.



EUROP ASSISTANCE est à l'origine du concept de l'assistance. Depuis plus de 40 ans, Europ Assistance développe des services capables de faciliter la vie quotidienne et de répondre à toutes les problématiques d'urgence. Le Groupe EUROP ASSISTANCE regroupe aujourd'hui 50 sociétés présentes dans 35 pays et est en mesure d'intervenir partout dans le monde 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

CONTACTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Pour des renseignements complémentaires :

Par téléphone au +33 (0)3 28 04 69 85 de 9 heures à 18 heures.

Par mail : contact@assur-travel.fr

Pour faire une demande de devis en ligne ou souscrire sur notre site : www.assur-travel.fr



assur-travel

ASSUR-TRAVEL - Courtier Grossiste en assurances - N° ORIAS 07030650 - www.orias.fr

Membre fondateur du Syndicat Planète Courtier – Collège grossiste, Syndicat national des Courtiers Grossistes Souscripteurs en Assurance

Siège social : ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France - Tél: 03 20 34 67 48 - Fax: 03 20 64 29 17

SAS au capital de 100.000 € - RCS LILLE 451 947 378

Entreprise régie par le Code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 Rue Taitbout 75436 Paris cedex 09

Souscripteur d'une assurance Responsabilité Civile et Garantie financière QBE N° GFICAP0005186 et N°ICAP0005185

Conformément aux dispositions de l'article L.520-1-II b du code des assurances, Assur-travel exerce comme courtier en assurances.

La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles nous travaillons est à votre disposition sur simple demande.

Service réclamation : ASSUR TRAVEL- Service Réclamation - ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél: 03 20 34 67 48

Délais de traitement des réclamations : sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si notre service réclamation ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le médiateur de Planète Courtier par courrier simple à :

Service de la Médiation Planète Courtier 12 - 14 Rond-Point des Champs Elysées 75008 Paris, ou mediation@planetecourtier.com